

Livret d'accueil des stagiaires APLICASOFT

03 84 33 57 90
nusbaum.i@aplicasoft.com

16 rue Fer à Chat

39360 VIRY

SOMMAIRE

- 1. HISTORIQUE ET PRÉSENTATION*
- 2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE*
- 3. INFORMATIONS SUR LA FORMATION*
- 4. DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE*
- 5. REGLES DE SECURITE*
- 6. RÈGLEMENT INTÉRIEUR*

1. HISTORIQUE ET PRÉSENTATION

APLICASOFT est un organisme de formation basé **dans le JURA aux portes de l'Ain**, créé en **2022**.

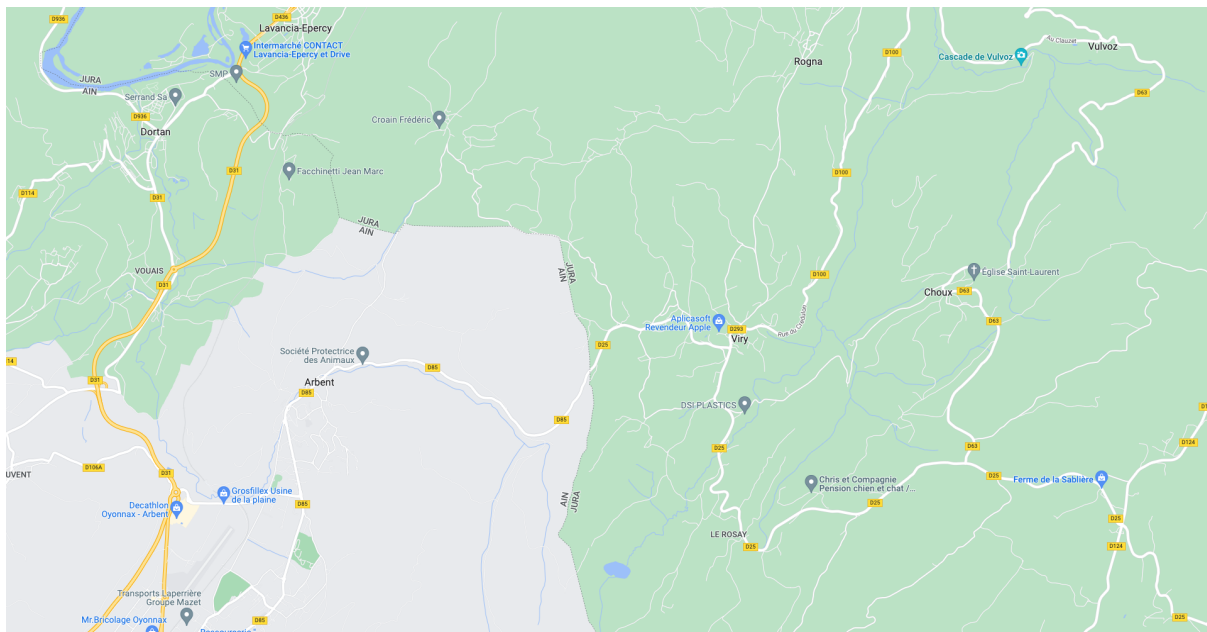
Nos principaux domaines de formation sont les suivants :

- Formation sur nos développements spécifiques (Gest'Moules, GPAO Plasturgie, ...)
- Formation sur ADOBE CC (Illustrator, Photoshop, Indesign, ...)

Nos démarches de formation s'intègrent toujours à l'intérieur d'une action globale : les formations sont personnalisées, elles allient un savoir-faire local et des méthodes pédagogiques individualisées.

2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

APLICASOFT est situé au **16 rue Fer à Chat 39360 VIRY**. Les formations sont dispensées dans vos locaux. Vos employés n'ont pas à se déplacer.



3. INFORMATIONS SUR LA FORMATION

Pendant toute la durée de la formation, les horaires seront :

- Pour les formations "Demi-Journée" de **8h30 jusqu'à 12h00**.
- Pour les formations "Journée" de **8h30 jusqu'à 12h00** et de **13h30 jusqu'à 17 heures**.

Pour les formations "Journée" :

Une pause d'une heure environ sera prévue pour le repas du midi. D'autres petites pauses seront aménagées dans la journée.

IMPORTANT :

- Pendant les heures de formation, les téléphones portables devront être mis en mode silencieux, sauf accord express du formateur.
- Les stagiaires prévoient de manger au sein de leur entreprise ou chez eux mais attention la pause n'est que d'1 heure.
- En cas d'absence ou de retard, vous devez en avertir le formateur.

4. DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE

Le stagiaire doit avoir pris connaissance du règlement intérieur de son Entreprise et s'y conformer.

Chaque stagiaire est tenu au respect de la discrétion professionnelle (à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement).

Chaque stagiaire se doit de respecter des règles d'hygiène et de civilité.

Le stagiaire étant acteur de sa formation, la richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre et de son implication personnelle.

5. RÈGLES DE SÉCURITÉ

Les stagiaires devront veiller à leur sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales de sécurité et d'hygiène en vigueur dans leur Entreprise.

Tout accident ou incident survenu à l'occasion de la formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou par les personnes témoins au responsable de la formation ou à son représentant.

Les stagiaires ont l'interdiction d'introduire dans les locaux des armes à feu et des produits de nature inflammable ou toxique.

Les consignes d'incendie, notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires.

Ces derniers sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par le formateur ou son représentant.

6. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur de votre entreprise doit être lu et connu de chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).

Le présent règlement intérieur est également affiché au sein des salles de formation de votre Société et éventuellement mis en ligne sur votre site Internet.